Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine

96-3 (2008)
Mélanges 2008

Coralie Mounet

Vivre avec des animaux « à problème »

Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises

Avertissement
Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.
Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.
Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique
Coralie Mounet, « Vivre avec des animaux « à problème » », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 96-3 | 2008, mis en ligne le 04 mars 2009, consulté le 28 mai 2015. URL : http://rga.revues.org/553 ; DOI : 10.4000/rga.553

Éditeur : Association pour la diffusion de la recherche alpine
http://rga.revues.org
http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur :
http://rga.revues.org/553
Document généré automatiquement le 28 mai 2015.
© Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine

Coralie Mounet

Vivre avec des animaux « à problème »

Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises

Pagination de l'édition papier : p. 55-64

1 Si tout le monde semble s'entendre aujourd'hui sur la nécessité de préserver ou de gérer de manière durable l'environnement (Lascoumes, 1994), la définition des modalités d'une telle gestion ne semble pas une évidence aussi partagée. Les difficultés concernent en particulier la prise en charge d'une catégorie de la faune sauvage nouvellement pensée, celle des animaux « à problème » (Micoud et Bobbé, 2006). Cette nouvelle catégorie correspond aux animaux potentiellement nuisants pour certaines activités humaines mais bénéficiant d'un contexte juridique, social et environnemental favorable à leur maintien. Elle concerne principalement la grande faune sauvage (Mauz, 2006) qui, profitant des retombées actuelles d'une politique de protection environnementale, se développe et colonise de nouveaux territoires. Les territoires récemment occupés sont alors le théâtre de confrontation entre des hommes et des animaux, non habitués à vivre ensemble dans les conditions contemporaines mais également d'une confrontation d'acteurs aux intérêts divergents. Outre les dégâts qu'ils occasionnent et qu'il s'agit de gérer, ces animaux parviennent en effet à engendrer des conflits sociaux. La gestion des animaux « à problème » concerne donc à la fois la question de la prise en charge des animaux et celle des conflits entre humains. C'est en particulier le cas du loup et du sanglier dans les espaces ruraux des Alpes françaises (cf. encadré). Ces animaux questionnent la prise en charge actuelle de la faune sauvage et constituent, nous semble-t-il, un moteur de changement de cette gestion (Mounet, 2007). Ils appartiennent à la catégorie des animaux « à problème », d'une part, par les dégâts qu'ils provoquent aux biens domestiques agricoles et d'autre part par les conflits qu'ils engendrent, partageant en deux camps opposés leurs détracteurs et leurs partisans. En outre, les territoires ruraux et montagnards sont tout particulièrement concernés par de telles problématiques : ils représentent à la fois de nombreuses zones potentielles de friction entre espaces cultivés et espaces sauvages et donc entre hommes et animaux mais ils accueillent également de plus en plus d'acteurs d'origines diverses, aux intérêts différents et parfois divergents. A ce titre, il semble bien que ces espaces constituent des territoires actuels d'expérimentation de la gestion des animaux « à problème ».

Contexte : le loup et le sanglier en France

Depuis son retour en 1992 et après son éradication du territoire français à la fin des années trente, le loup recolonise les Alpes françaises, en profitant de l'effort de protection de l'environnement des dernières décennies ainsi que de sa stricte protection juridique. Quant au sanglier, ses populations se sont largement développées ces vingt dernières années, grâce aux efforts de conservation des chasseurs, au point de s'étendre à de nouveaux territoires, dont les zones montagnardes (Baubet, 1998). Mais la progression numérique et spatiale de ces deux animaux ne va pas sans dégâts aux biens agricoles. Les loups s'attaquent aux troupeaux domestiques pour en prélever une part plus ou moins importante de leur alimentation et les sangliers retournent les champs et les prairies en quête de céréales ou de vers de terre. La gestion de ces deux animaux est cadrée selon des statuts juridiques différents : le loup bénéficie d'un statut d'espèce strictement protégée et le sanglier, celui d'espèce gibier chassable potentiellement nuisible. Les décisions quant à la gestion du loup relèvent de l'échelon national alors que celles à propos du sanglier sont prises à l'échelon départemental. Alors que le statut du loup réduit fortement les marges de manœuvre localement, la gestion cynégétique du sanglier est relativement libre dans les terrains étudiés. Malgré cette différence de statut, leur gestion montre de nombreuses similarités. Le monde agricole reçoit des indemnisations des dégâts et bénéficie de mesures de protection contre ces prédateurs et déprédateurs : dans le cas du loup, ces financements sont pris en charge par l'Etat ; dans celui du sanglier, la fédération départementale des chasseurs assure ces dépenses. Dérogeant aux règles conférées par le statut de ces deux animaux, des prélèvements exceptionnels d'individus trop gênants sont également prévus.

Un regard microgéographique porté sur l'organisation des « vivre ensemble »

2 Ce qui nous intéresse ici est de comprendre comment les territoires locaux, bouleversés par la présence de tels animaux, parviennent à se recomposer. Autrement dit et si l'on reprend les termes de M. Callon (1986), c'est la manière dont les collectifs d'hommes et d'animaux s'agencent socialement et spatialement et dont les acteurs s'entendent sur un « vivre ensemble » commun. Que les situations étudiées soient plutôt conflictuelles ou plutôt coopératives, notre attention se porte sur la nature des liens socio-spatiaux reliant les acteurs et sur les modalités d'agencement de ces liens matériels ou immatériels : l'analyse des « vivre ensemble » consiste ainsi à comprendre « ce qui nous relie » (Micoud, Peroni, 2000) et comment nous sommes reliés. Nous rejoignons ici l'approche de B. Latour (2006) dans sa théorie de l'acteur réseau ou encore de celle de Thévenot (2004, p. 126) qui considère que la sociologie, « science de la vie ensemble dans le monde », consiste à étudier les « artifices façonnés par les êtres humains pour équiper leur vie ensemble », pour, en somme, stabiliser de manière plus ou moins précaire les « vivre ensemble » qu'ils construisent.

3 L'angle d'analyse retenu jusqu'à présent dans la question des animaux « à problème » et relevant d'un niveau macro a permis de mettre en évidence des régularités dans la construction des « vivre ensemble ». Ainsi, qu'ils soient pris dans des territoires conflictuels ou plus apaisés, les acteurs locaux confrontés au loup ou au sanglier se regroupent selon deux camps bien distincts : celui des partisans et celui des détracteurs de l'animal. A propos du loup, le camp des lycophiles, essentiellement composé du monde de la protection de la nature, s'oppose à celui des lycophobes, représenté par des acteurs du monde agricole et de chasseurs (Mauz, 2005). De même, le conflit autour du sanglier confronte le camp des suscrophiles[1], essentiellement des chasseurs de sanglier à celui des suscrophobes, représenté par des agriculteurs et des chasseurs de gibier autre que le sanglier (Mounet, 2007). Dans les deux cas, chaque camp développe des arguments visant à dénoncer les pratiques des protagonistes. Une telle récurrence dans l'organisation des « vivre ensemble » montre bien que le poids du territoire, de l'espace local, ne semble avoir aucune influence sur ces postures que nous avons nommées macrosociales. De telles logiques macrosociales correspondent en effet de la part des acteurs à l'affirmation de leur appartenance à un camp. Mais si la mise en lumière de telles régularités macrosociales est nécessaire pour comprendre l'organisation des « vivre ensemble », elle ne suffit pas.

L'originalité de notre posture est de la compléter par une analyse fine des relations entre les acteurs humains et les animaux. Porter un regard microgéographique[2] sur les scènes locales[3] nous permet en effet de mettre à jour la « variété des régimes d'engagement » des acteurs (Thévenot, 2004). Changer de la sorte de focale permet d'accéder à des postures d'acteurs invisibles lorsque le chercheur se limite à isoler des régularités sociales.

4 En parallèle de leurs postures macrosociales, les acteurs montrent en effet des logiques microsociales, spécifiques à leur territoire : celles-ci sont le fruit d'interactions individuelles, et appartiennent au domaine du proche. En d'autres termes, l'échelle du microsocial est celle de l'individualisation des êtres en présence sur un même territoire et peut entraîner des logiques différentes : d'autres mobiles de l'action peuvent ainsi prendre le relais des postures stéréotypées d'ordre macrosocial.

5 Or, ces postures microsociales sont en partie déterminées par des opérateurs territoriaux spécifiques (Lussault, 2007), humains ou non-humains. Les opérateurs spatiaux ou territoriaux sont des entités qui possèdent « une capacité à agir avec performance dans l'espace géographique des sociétés concernées » (Lussault, ibid., p. 19), qui participent donc de la recomposition des territoires. C'est, selon nous, la présence et l'activation de certains opérateurs qui confèrent aux territoires leur spécificité, leur caractère contingent. Ainsi, si le loup et le sanglier sont les principaux opérateurs territoriaux, parce que les instigateurs de la réorganisation des « vivre ensemble » et de la recomposition des territoires autour de leur gestion, d'autres opérateurs territoriaux sont également à l'œuvre et peuvent être identifiés. Ces opérateurs agissent sur les postures des acteurs et sont à l'origine de la part de variabilité dans l'organisation locale des « vivre ensemble ».

6 Au-delà des aspects macrosociaux, ce qui nous préoccupe est donc d'interroger le caractère spécifique des opérateurs en action sur chacun des territoires et d'identifier la part d'imprévisible, la part d'innovation locale intervenant dans l'organisation des « vivre ensemble ». De plus, le choix d'animaux au statut juridique bien différent (cf. encadré) permet d'interroger le poids du cadre organisationnel et juridique sur l'agencement de ces « vivre ensemble ».

7 Pour répondre à ces questionnements, cet article s'appuie sur la prospection, en 2005, de six terrains[4] dans les départements de l'Isère de la Drôme, sélectionnés notamment selon leur degré de conflictualité supposée, dans l'objectif de comparer des situations plus ou moins conflictuelles. Plus de soixante-dix entretiens ont été conduits auprès d'acteurs concernés par la gestion du loup et du sanglier au sein de ces terrains et choisis selon deux critères : d'une part, leur appartenance à un groupe social concerné par le conflit autour du loup ou du sanglier et d'autre part, leur appartenance à une scène locale étudiée. En outre, le corpus recueilli au cours des entretiens a fait l'objet d'une analyse entretien par entretien puis d'une analyse thématique.

Une variabilité territoriale

8 Trois types de variabilités locales peuvent être identifiés. Le premier a trait à la spécificité des opérateurs territoriaux en jeu dans le « vivre ensemble » ; le second à la variabilité individuelle, humaine et animale, et le troisième tient à l'équilibre dans le jeu des acteurs, entre la mobilisation du registre macrosocial ou microsocial.

Des acteurs ou des actants non-humains clefs

9 Tout d'abord, la présence ou l'absence de personnages clefs influence fortement l'issue apaisée ou conflictuelle du « vivre ensemble » considéré. Ainsi, la présence d'un acteur jouant un rôle de médiation constitue un élément important. Dans les territoires apaisés, certains acteurs prennent une place centrale dans la négociation en jeu pour la reconstruction du « vivre ensemble ». Ces personnages clefs peuvent être des médiateurs qui, par une opération de traduction locale et particulière du problème posé par le loup ou le sanglier, enrôlent (Callon, 1986) les acteurs dans un collectif, autour d'une même redéfinition du problème, intelligible par tous.

10 C'est par exemple le cas, dans les problèmes soulevés par le sanglier, d'un administrateur de la fédération départementale des chasseurs qui possède une légitimité à la fois auprès des chasseurs et des agriculteurs. S'il appartient au monde de la chasse par sa fonction, cet

acteur, aujourd'hui à la retraite, a eu de nombreuses relations dans le cadre de son activité professionnelle avec des agriculteurs : l'expérience de telles collaborations passées a instauré un climat de confiance, indispensable au travail de médiation. Dans son rôle de médiateur, cet acteur a reformulé le problème posé par le sanglier de telle façon qu'il soit acceptable pour le plus grand nombre. Plutôt que de réduire le problème des dégâts à une question financière, il a intégré son aspect psychologique et humain. Il attribue notamment l'origine des conflits à une incompréhension entre chasseurs et agriculteurs[5] : chez certains chasseurs, la négation des désagréments subis par les agriculteurs et la non reconnaissance de la valeur du travail agricole participent, selon lui, à une rupture de dialogue.

> En fait, le conflit venait peut-être bien d'une espèce de mépris des chasseurs par rapport au travail des agriculteurs : sous prétexte qu'on les indemnisait, le raisonnement était « on les indemnise assez donc ils n'ont pas à rouspéter ». Mais en fait, souvent, les gens ne se rendaient pas compte que l'indemnisation, bien sûr, est importante mais ça allait au-delà. Il y a un certain choc quand un agriculteur le matin voit son champ dévasté. On a beau dire mais c'est un petit cambriolage, si on veut, ça peut s'assimiler à un cambriolage.

11 Le travail de médiation effectué par l'administrateur, formulant un tel besoin de reconnaissance, a contribué au développement de logiques microsociales de bon voisinage. De telles logiques se traduisent notamment par des systèmes d'échanges mutuels de services, plus ou moins formalisés, qui permettent une régulation des conflits.

12 Si la présence de médiateurs peut apaiser les « vivre ensemble », certains acteurs ou actants non humains peuvent bien au contraire favoriser un climat conflictuel. Des acteurs ou des institutions endossent alors le rôle de bouc émissaire et canalisent contre eux toutes les oppositions des acteurs locaux : c'est par exemple le cas, dans le secteur du Valbonnais, du Parc National des Ecrins, à propos de la gestion du sanglier. Sa présence a permis une association inédite d'acteurs : malgré leur appartenance à des camps opposés, les agriculteurs et les chasseurs se sont alliés contre le Parc, l'accusant de constituer une zone refuge pour les sangliers et de participer ainsi aux dégâts aux cultures. Remettant en cause l'objectif même d'un Parc National, celui de protéger la nature en son sein, cette coalition a fait pression pour pratiquer une battue dans cet espace sanctuaire, dans l'objectif d'y déloger les sangliers fauteurs de trouble. Les acteurs locaux se sont donc ligués ici contre des instances de protection, porteuses des valeurs nationales de protection et ressenties comme imposées au tissu social local. La logique microsociale à l'œuvre, permettant une telle alliance, est celle de l'identité commune locale et vient supplanter le clivage macrosocial focalisé sur l'animal.

13 Mais d'autres opérateurs territoriaux peuvent également jouer sur les logiques microsociales : l'histoire du territoire et notamment la mémoire des relations passées entre les acteurs, l'appartenance des acteurs à d'autres scènes locales, impliquant d'autres enjeux et d'autres regroupements d'acteurs, la configuration spatiale induisant une vulnérabilité plus ou moins importante des troupeaux ou des champs aux attaques de loup ou de sanglier.

Des caractéristiques individuelles parfois prégnantes chez les hommes…

14 Outre le rôle officiel que peuvent tenir les acteurs ou les institutions, un second type de variabilité intervient dans l'organisation des territoires locaux : la personnalité des individus. Certains individus montrent en effet des comportements particulièrement gênants pour aboutir à des situations plus apaisées. Dans de nombreux « vivre ensemble » conflictuels étudiés, les acteurs peu impliqués dans les conflits parce qu'extérieurs au territoire local ou porteurs d'un discours plus modéré, considèrent que les conflits sont liés à des problèmes de personnes, à l'incompatibilité de représentants des camps lycophiles et lycophobes ou des camps suscrophiles et suscrophobes. L'issue des « vivre ensemble » dépend fortement de l'aptitude des acteurs à accepter des compromis et certains acteurs, aux fortes personnalités, semblent se limiter à une stricte posture macrosociale.

15 Cet ingénieur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), parlant des problèmes de loup, considère ce facteur individuel comme étant pour une bonne part à l'origine de « vivre ensemble » conflictuel ou apaisé.

> Je pense qu'il faut aller en dessous du local. [...] On n'a rien résolu quand on a dit ça mais je pense qu'il faut aller à l'échelle de l'individu. Il y a des individus qui vont gérer ça avec plus ou moins de détachement. Et puis il y a des individus qui vont continuer à se pourrir la vie, par exemple. Des bergers, des éleveurs qui vont empiler les actions pour se protéger jusqu'à se rendre la vie complètement... dingue. Et ils finissent par avoir une vie complètement dingue et, et ce n'est pas à cause d'eux, je veux dire que c'est bien le facteur… le facteur, c'est bien le loup qui est là.

16 C'est également ce qu'identifie un autre acteur, toujours à propos du problème autour du loup. Selon lui, les acteurs s'entêtant dans le conflit auraient trouvé le combat de leur vie. Les protecteurs de la nature se voudraient la personne référente sur le problème et deviendraient ainsi Monsieur ou Madame Loup ; les éleveurs, eux, participeraient à toutes les manifestations et se montreraient devant toutes les caméras. Il semble là que de tels acteurs sont à ce point impliqués dans le conflit qu'aucune issue ne serait possible.

17 Ces problèmes individuels touchent également très fréquemment le dossier sanglier et tout compromis est bloqué du fait d'inimitiés opposant les représentants agricoles et cynégétiques. Ainsi, selon cet acteur, derrière des problèmes causés par le sanglier, les oppositions à propos de cette espèce dissimuleraient des conflits d'une autre teneur, faits de rancoeurs entre individus.

> Vous savez, le problème du sanglier, il est très simple, la bête, elle est très simple. C'est une des bêtes les plus faciles à gérer, le gibier est le plus facile à gérer techniquement. […] Mais au milieu, il y a les hommes. Et ce pauvre sanglier, si vous savez ce qu'on y met sur le dos… Du grand-père qui avait tué le lièvre devant l'autre, du jules qui a sauté la femme de machin, non mais attendez… C'est inimaginable, inimaginable ce qu'on voit. Donc c'est plus un problème d'hommes qu'un problème de sangliers.

18 Un autre acteur montre la complexité des conflits portant sur le sanglier, en les comparant à l'histoire de Manon des sources.

19 Enfin, certains de ces acteurs semblent trouver leur intérêt dans le conflit et s'emploient à le réactiver lorsque celui-ci s'essouffle. Par exemple, ce chasseur explique comment un agriculteur, inventant des problèmes, provoque un conflit qui n'aurait, selon lui, pas lieu d'être.

> Y a eu des trucs, X téléphone à la DDAF [Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts]. [Le technicien de la DDAF] m'appelle en me disant qu'il faut faire des tirs de nuit. On fait une réunion. Et je me rends compte qu'en fait, X parlait des dégâts d'hiver. Je lui dis 'mais on en a déjà parlé de ça !' et il m'a répondu 'oui, mais de toutes façons, ça va arriver'. Dans leur tête, c'est de temps en temps, il faut qu'ils… s'ils ont passé un mois ou deux sans avoir rien à dire, ils ont l'impression de perdre pied (rires). C'est exactement ça. Donc, de temps en temps, il faut qu'ils bougent, même s'il n'y a rien de nouveau. (un chasseur)

… Et chez les animaux

20 Mais si les personnalités humaines posent problème, celles des animaux peuvent également considérablement compliquer la situation. Ceux-ci peuvent montrer une propension particulière à occasionner des dégâts. Malgré tous les dispositifs mis en place pour protéger les biens domestiques, certains individus continuent à détourner les mesures de protection et semblent s'entêter à provoquer des dégâts sur un troupeau ou un champ donné. Or, ces individus sont parfaitement identifiés par les acteurs concernés. Ainsi, un agriculteur se plaint d'un sanglier qui s'est habitué à sauter systématiquement les clôtures entourant ses champs de maïs. Or, bien qu'il soit connu de tous, cet individu n'est en rien inquiété, les chasseurs ne souhaitant pas vraiment l'abattre.

> Il y a un gros mâle, un vieux solitaire qui tourne chez nous. Les chasseurs ne veulent pas l'abattre parce que c'est un bon reproducteur ; ils le gardent. C'est un sanglier qui saute par-dessus les clôtures, qui fait tout… donc il faut le sélectionner celui là ! (rires). Non, mais on voit le malaise. […] Ils veulent le garder et même s'ils disent qu'ils l'ont loupé, en réalité, ils n'ont pas envie de le tirer et ils ne le tireront pas. (un agriculteur)

21 Bien souvent, les acteurs qui subissent des dommages réguliers peuvent ainsi identifier les individus à l'origine de tels dégâts. C'est sur ce principe-là que les tirs administratifs de nuit sont pensés. Sachant que les compagnies de sangliers qui provoquent des dégâts sont toujours les mêmes, les lieutenants de louveterie tentent, par des tirs de nuit, de leur faire intégrer le danger de prélever leur nourriture dans les espaces ouverts tels que les champs. Mais ce

processus d'apprentissage peut parfois montrer des effets pervers : si les sangliers intègrent bien le danger, ils apprennent à le contourner et adoptent un comportement d'évitement des lieutenants de louveterie et non de l'espace cultivé. Ainsi, les compagnies subissant des tirs de nuit repèrent rapidement le bruit de la voiture du lieutenant de louveterie chargé du secteur et s'enfuient à son approche.

> Et ces grosses compagnies, quand vous les avez, comme on dit, 'allumées' (quand on a allumé une compagnie ça veut dire qu'on a tiré dessus) une fois, deux fois, je dis à mon collègue tu devrais changer de véhicule parce qu'ils reconnaissent le bruit de ton moteur. […] On était [sur la commune X], les luzernes avaient été fauchées donc il y avait des grandes étendues dégagées. Alors, avec un peu d'habitude, « ah, ils sont là haut, à 200m, ils y sont ». On baisse le phare, un coup d'accélérateur, on fonce dessus. Mais on n'était pas arrivés qu'ils étaient déjà partis. […]. Ils avaient entendu le bruit du C15. (un lieutenant de louveterie)

22 Cette variabilité individuelle se retrouve chez le loup. Les prédateurs présents sur l'alpage de la commune d'Allevard (Isère) sont particulièrement acharnés. Gardé jour et nuit, équipé de parcs de nuit ainsi que d'éclairage nocturne depuis 2001 ce troupeau, le mieux gardé de Belledonne selon l'éleveur, essuie encore de nombreuses attaques. Les loups n'adaptent pas leur comportement aux efforts de l'éleveur et, ne respectant pas le contrat sauvage[6] implicite (Mounet, 2007), entraînent l'éleveur et ses amis dans un « vivre ensemble » conflictuel. Un tel « acharnement » des loups fait conclure au Directeur de la DDAF que ce troupeau se situerait en plein cœur du territoire de la meute de loups présente sur le massif. Un réel combat est donc mené par l'éleveur contre les loups qu'il connaît et reconnaît. Il évoque ainsi un gros loup blanc qui attaquait régulièrement son troupeau. Il semble bien que dans ce combat, une sorte d'appropriation se mette en place, où ce gros loup blanc devient son ennemi. Cet extrait d'entretien est très illustratif :

> Oui, parce que le gros loup blanc, ils [les lieutenants de louveterie] l'ont tué [pendant l'affût prévu à cet effet]. C'est dommage, parce que c'est interdit de prendre des photos et tout. Parce que moi, quand ils l'ont tué, j'ai appelé en rigolant pour dire « J'aimerais bien reconnaître le corps pour savoir si c'est le mien ou pas ».
>
> Parce que vous arrivez à faire des différences ?
>
> Ça faisait 3, 4 ans qu'on les voyait. Il a dû recevoir des plombs parce que des amis lui ont envoyé des coups de carabine. J'aurais bien aimé savoir s'ils font une autopsie, s'il y a des chevrotines et tout.

23 Si certains animaux ne semblent respecter aucune mesure de protection, l'inverse est également vrai. Dans le cas de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, les loups ont réduit les attaques au fur et à mesure que les éleveurs protégeaient leurs troupeaux. Par un tel comportement, ils ont alors conforté ces professionnels de l'élevage dans leur choix.

24 La conduite admissible de ces prédateurs, parce que, en quelque sorte, mesurée, joue un rôle bénéfique dans l'apaisement du « vivre ensemble ». Là encore, ces animaux « vertueux » sont connus de certains transhumants et sont individualisés. Ce transhumant non seulement connaît parfaitement le loup qui lui prélève des brebis mais semble par son discours plaider en faveur de cet animal.

> Nous, c'est un vieux là-haut, il nous en taupe [attrape] plus qu'une. Il joue pas dedans. Il esquinte pas les brebis. (un éleveur)

Le jeu des acteurs : une variabilité d'engagement

25 Enfin, un troisième aspect est intrinsèquement lié au jeu des acteurs. Selon les situations et notamment les scènes dans lesquelles ils sont pris, les acteurs alternent entre logique micro-sociale et logique macrosociale, c'est-à-dire entre un engagement individuel et une appartenance affichée à un camp. Ce naturaliste montre bien l'alternance entre les deux types de logiques qu'un même acteur peut mobiliser selon qu'il s'implique en tant qu'individu ou en tant que représentant d'un camp. Alors qu'en tête à tête, l'acteur en question adopte une posture individuelle, permettant un dialogue avec son interlocuteur, il affiche, lorsqu'il parle au nom de sa profession, des positions stéréotypées, telles que le refus de toute mesure de

protection, comme le prônait, à une période, la Fédération des Alpages de l'Isère[7], citée en exemple dans cet extrait d'entretien.

> Moi, je me rappelle très bien à Lyon avoir discuté avec un mec [un éleveur] sur le pas de la porte […], le mec avait un discours tout à fait raisonné, quoi. Et moi également, quoi. Et ce même mec, il prend la parole à la tribune, mais j'étais malade, quoi, j'étais malade. Je me disais c'est pas le même qui m'a parlé il y a 10 minutes, quoi. Parce que en fait, il disait le truc de la Fédération des Alpages. C'était … pfff…. C'est hallucinant, quoi.

26 Or, selon l'importance du recours aux logiques macrosociales, le « vivre ensemble » peut apparaître plus conflictuel. Les acteurs pris dans des territoires conflictuels mettent le plus souvent en avant leur posture macrosociale alors que ceux participant à des « vivre ensemble » apaisés mobilisent plus souvent une posture microsociale. De plus, les acteurs pris dans des « vivre ensemble » conflictuels ont tendance à mobiliser plus souvent les échelons supérieurs. A l'inverse, dans les territoires apaisés, les acteurs mettent en œuvre une régulation interne des conflits et ne mobilisent que très rarement les échelons supérieurs dans une stratégie offensive.

Conclusion

27 La diversité dans l'expression territoriale des « vivre ensemble » autour de la gestion du loup et du sanglier montre bien que le cadrage organisationnel et juridique n'est en définitive que la base sur laquelle se construisent les jeux des acteurs. Dans un contexte d'individualisation de la société, la place des choix individuels devient en effet de plus en plus importante et affaiblit le poids du cadre formel. Dans une vision globalisante, l'uniformité des logiques macrosociales permet d'appréhender aisément les logiques d'acteurs selon leur appartenance à des camps constitués. En revanche, l'analyse fine de la réalité locale permet de mettre en lumière des logiques d'action (Amblard et al., 1996) tenant compte de la diversité des contextes. L'hétérogénéité des situations locales reflète notamment l'expression de logiques microsociales diverses et complexifie largement la gestion des animaux « à problème » en lui conférant une part imprévisible et spécifique au territoire. Pour parvenir à comprendre finement les « vivre ensemble » se nouant autour de tels animaux, il semble donc primordial de compléter l'approche macrosociale habituellement mobilisée par une approche microsociale, rendant compte de la diversité des interactions entre les êtres en présence, humains ou non-humains. Ignorées par la « sociologie du social » (Latour, 2006), les nouvelles associations, issues de la construction du collectif composé d'humains et de non-humains, de scientifiques et de profanes, peuvent alors être dévoilées.

Bibliographie

AMBLARD H., BERNOUX P., HERREROS G., LIVIAN Y.-F., 1996. – Les nouvelles approches sociologiques des organisations. Paris, Seuil.

BAUBET E., 1998. – Biologie du sanglier en montagne : biodémographie, occupation de l'espace et régime alimentaire. Thèse de doctorat de biologie des populations. Université Claude Bernard – Lyon.

CALLON M., 1986. – Éléments pour une sociologie de la traduction. Paris, PUF, L'année sociologique.

CALLON M., RIP A., 1991. – « Humains et non-humains : morale d'une coexistence ». In Theys J., Kalaora B. (eds), La terre outragée. Paris, Autrement, pp. 140-156.

DARBON D., 1997. – LA CRISE DE LA CHASSE EN FRANCE. Paris, L'Harmattan.

DECROP G., DOURLENS C., VIDAL-NAQUET P.-A., 2001. – « L'opacité des scènes locales ». In Boyer M., Herzlich G., Maresca B. (coord.), L'environnement, question sociale ; dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement. Paris, éditions Odile Jacob, pp. 217-223.

LASCOUMES P., 1994. – L'éco-pouvoir environnements et politiques. Paris, La Découverte.

LATOUR B., 2006. – Changer de société. Refaire de la sociologie. Paris, La Découverte.

LUSAULT M., 2007. – L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain. Paris, Seuil, Coll. La couleur des idées.

MAUZ I., 2005. – Gens, cornes et crocs. Coéd. Cemagref-Cirad-Ifremer-Inra.

MAUZ I., 2006. – "Préface". Revue de Géographie Alpine, n°4, pp. 5-6.

MICOUD A., BOBBÉ S., 2006. – « Une gestion durable des espèces animales est-elle possible avec des catégories naturalisées ? ». Natures Sciences et Sociétés, n°14, pp. 32-35.

MICOUD A., PERONI M. (coord.), 2000. – Ce qui nous relie. La Tour d'Aigues, Editions de L'Aube.

MOUNET C., 2007. – Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises. Thèse de doctorat de géographie. Université Joseph Fourier, Grenoble I.

PINTON F., ALPHANDERY P., BILLAUD J.-P., DEVERRE C., FORTIER A., GENIAUX G., 2006. – La construction du réseau Natura 2000 en France. Paris, La documentation française.

REVEL J. (dir.), 1996. – Jeux d'échelle. La micro-analyse à l'expérience. Paris, Gallimard, Le Seuil, coll. Hautes Etudes.

THEVENOT L., 2004. – « Une science de la vie ensemble dans le monde ». Revue MAUSS, n°24, pp. 115-126.

Notes

1 En référence au nom latin de l'espèce : Sus scrofa sp.

2 À l'instar de la microhistoire (Revel, 1996).

3 Nous empruntons la notion de scène locale à G. Decrop, C. Dourlens et P.-A. Vidal-Naquet (2001, p. 218) qui définissent les « scènes locales de risque » comme des « lieux formels et informels où des acteurs sociaux se rassemblent en vue de gérer le risque », ou encore comme l'équivalent des forums hybrides (Callon et Rip, 1991). Cette notion a également été appliquée par F. Pinton, P. Alphandéry, J.-P. Billaud, C. Deverre, A. Fortier, G. Geniaux (2006) à propos de Natura 2000 : les processus de concertation autour de la question de la biodiversité engendrés par les choix des sites ont permis de créer des collectifs, mêlant « les enjeux relevant de la connaissance de la nature et les enjeux relevant du vivre ensemble » (Pinton et al., ibid., 2006, p. 96).

4 Les territoires prospectés au sujet du loup correspondent à des mailles du découpage juridico-administratif ou encore des mailles de protection (espaces protégés) concernés par les zones de présence du prédateur : le parc naturel régional et la réserve naturelle du Vercors ainsi que la commune d'Allevard. Quant au sanglier, le territoire du département étudié, l'Isère, est entièrement découpé en maille de gestion de l'ongulé, les « unités de gestion ». Les territoires prospectés à propos du sanglier se calquent donc sur ces unités de gestion qui comprennent plusieurs communes : les unités du Trièves, du Valbonnais, de la Matheysine et de Vif-Gua.

5 Avec la rupture grandissante des chasseurs et des agriculteurs (Darbon, 1997) et, ainsi, la réduction des agriculteurs pratiquant la chasse, le conflit du sanglier oppose des acteurs dont les logiques face à la faune sauvage peuvent de moins en moins être considérées comme similaires.

6 À l'instar du « contrat domestique » implicitement passé entre animaux domestiques et éleveurs (Larrère C et Larrère R, 1997b), un contrat sauvage implicite engage les loups et les sangliers à suivre un comportement admissible et à adopter des spatialités convenables, en respectant les frontières, entre espace cultivé et espace sauvage. L'adoption d'un tel comportement est incitée par les mesures de protection matérialisant ces frontières, mais également par des effarouchements ou encore l'agrainage dans le cas du sanglier. Lorsque, malgré tous ces moyens, les animaux continuent à transgresser ce contrat, les individus « inciviques » sont alors tués.

7 La Fédération des Alpages de l'Isère est une association regroupant des acteurs du monde agricole, les propriétaires d'alpages et les collectivités locales et territoriales, bénéficiant du soutien financier du Conseil Général de l'Isère et du Conseil Régional Rhône-Alpes : elle joue le rôle de bureau d'étude à opérateur de terrain.

Pour citer cet article

Référence électronique

Coralie Mounet, « Vivre avec des animaux « à problème » », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research* [En ligne], 96-3 | 2008, mis en ligne le 04 mars 2009, consulté le 28 mai 2015. URL : http://rga.revues.org/553 ; DOI : 10.4000/rga.553

Référence papier

Coralie Mounet, « Vivre avec des animaux « à problème » », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 96-3 | 2008, 55-64.

À propos de l'auteur

Coralie Mounet
Laboratoire Pacte Territoires.
coraliemounet@hotmail.com

Droits d'auteur

© Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine

Résumés

The presence and recent spread of the wolf and the boar in the mountains of the French Alps are upsetting the organisation of territorial "vivre ensemble" (cohabitation) projects. This article examines how this new situation is being dealt with at the local level and attempts to redefine local life between men and animals. The macro-social approach often adopted in analysing conflicts surrounding "problem" animals is considered to be insufficient and the article attempts to complement this by proposing a micro-geographical perspective that seeks to determine the logic underpinning actors' behaviour, which until now has been inaccessible. It thus focuses on the role of variability in local situations.

La présence ou le développement récent du loup et du sanglier dans les montagnes des Alpes françaises viennent bouleverser l'organisation des « vivre ensemble » territoriaux. Cet article s'intéresse à l'intégration de cette nouvelle donne dans les territoires et à la redéfinition de la vie locale, entre hommes et animaux. L'approche macrosociale qui a souvent été retenue dans l'analyse des conflits autour des animaux « à problème » est considérée comme insuffisante et l'article tente de la compléter par un regard microgéographique, mettant en lumière des logiques d'acteurs inaccessibles jusqu'à présent. Il porte ainsi son attention sur la part de variabilité des situations locales.

Entrées d'index

Mots clés : faune sauvage, loup, sanglier, vivre ensemble, conflits
Keywords : wild fauna, wolf, boar, cohabitation, conflicts
Lieux : France, Isère, Vercors